

FOUNDATION FOR SUBJECTIVE EXPERIENCE AND RESEARCH S.E.R.

S.E.R. Foundation D S.E.R. Foundation CH S.E.R. Foundation NL Global Balance Foundation

Main HQ: Saseler Weg 5, 22359 Hamburg, Germany

Fax: +494064538117 Email: taskwork-uno@ser-foundation.de

« RESOLUTION PROPOSANT A L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (ONU) DE PROCLAMER LA PERIODE 2010-2020 DECENNIE INTERNATIONALE DE LA RECONCILIATION, suite à la Proclamation déclarant 2009 Année Internationale de la Réconciliation ».

ATTENDU QUE la Charte de l'ONU, du fait de ses principes et de ses buts, a le devoir de protéger les générations futures du fléau de la guerre par des moyens pacifiques, en conformité avec les principes de la justice et le droit international ; qu'elle doit régler ou mettre un terme aux querelles et aux conflits par la pratique de la tolérance et des relations amicales et fraternelles entre les nations et les hommes ; qu'elle doit promouvoir la coopération mondiale en trouvant des solutions aux problèmes sociaux, économiques, politiques et culturelles ;

ATTENDU QU'EN Novembre 2006, en proclamant 2009 Année Internationale de la Réconciliation, l'Assemblée Générale de l'ONU a déclaré, entre autres : «Les processus de réconciliation sont particulièrement nécessaires et urgents dans les régions du monde qui ont souffert ou souffrent encore de situations de conflit qui ont touché et divisé les sociétés dans leurs composantes internes, régionales et internationales » ;

ATTENDU QUE les conflits dépassent les frontières nationales et exigent des solutions globales dans le cadre desquelles les organisations civiles nationales, régionales et internationales, de même que les personnes, doivent jouer un rôle vital au travers des processus de réconciliation menant à un ordre et à une paix durables ;

ATTENDU QUE la Réconciliation constitue une forme généreuse de dialogue en faveur de la paix, enracinée dans la tradition historique et humaniste de diverses cultures et civilisations, qui ont toujours encouragé les valeurs interdisciplinaires et complémentaires de respect et de tolérance, concilié les relations individuelles, les liens familiaux, les communautés tribales et nationales, les relations au niveau régional et international ;

DE CE FAIT, la Réconciliation doit être le cœur à partir duquel l'Organisation des Nations Unies (ONU), incarnation de la Famille des Nations, développera ses activités de pacification, ses programmes de prévention des conflits, ses initiatives de désarmement nucléaire, le déploiement de ses plans de développement durable considérés sous l'égide des Huit « Millennium Development Goals » : la santé publique et la protection de l'environnement, l'éradication de la pauvreté et de la violation des Droits de l'Homme, l'établissement de l'Etat de Droit et de la gouvernance éthique ;

EN OUTRE, la Décennie de la Réconciliation permettra de continuer le traitement des problèmes en instance, abandonnés ou non résolus ; de mettre en place des innovations structurelles en matière de gouvernance, concernant le personnel comme l'organisation ; et cette période sera mise à profit pour promouvoir l'intégrité morale et la ferme détermination dans la conduite des affaires publiques ;

EN CONSEQUENCE, du fait des raisons ci-dessus mentionnées, il est décidé par la présente, selon la proposition ci-jointe, que l'Assemblée Générale de l'ONU proclame la période 2010-2020 **DECADE DE LA RECONCILIATION**, suite à sa Proclamation de Novembre 2006 déclarant 2009 Année Internationale de la Réconciliation.

Présentée respectueusement le 5 Février 2008

Par :

FOUNDATION FOR SUBJECTIVE EXPERIENCE AND RESEARCH

NGO with Special Consultative Status by the UN ECOSOC, Associated with UN DPI

Romulo V. Tajon

Chairman-Head,

International & UN Affairs

Main NGO Representative

Email: r-v-tajon@t-online.de

Fax: +494064538117